

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Firmin Le Bodo,
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, Mme Sage et M. Vercamer

ARTICLE 2

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« sur une ou plusieurs propositions du conseil d'administration. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission de préfiguration préconise l'association du conseil d'administration à la nomination du président du Centre national de la musique par la voie d'une ou plusieurs propositions faites au Ministre de la culture. Cet amendement reprend donc cette proposition en l'inscrivant dans la loi.